DECLARATION EN LIGNE – TAXE DE SÉJOUR – PORTAIL LOGEUR

Dans une démarche écologique, merci de privilégier ce mode de déclaration

Afin de faciliter vos démarches de déclarations, la Communauté de Communes du Haut-Chablais, via l'Office de Tourisme des Alpes du Léman à mis en place un portail de déclaration en ligne de la Taxe de Séjour.

Ce portail vous permet :

- De saisir votre registre du logeur en ligne quand vous le souhaitez,
- De transmettre votre (vos) déclaration (s) au service taxe de séjour en une seule fois, en fin de période,
- De visualiser l'historique de vos déclarations,
- De communiquer avec le service Taxe de Séjour,
- De consulter les différents documents mis à disposition.

Connectez-vous, à la page d'accueil (voir capture d'écran suivante) du site de télé-déclaration, avec vos identifiants.

https://public.sistec-mimosa.fr/?page_id=2246



Une fois connecté avec vos identifiants, vous arriverez alors sur cette page d'accueil :

Nuilées Ouvertures	Factures Hébergements Mes infos Classements Documents Contact Aide en ligne Déconnexion			LE PORTAIL LOGEUR	•*
	TR	ABICHET			
	DECLARATIONS LES SEJOURS Mon hébergement et floué : je clique sur le bouton « JE LOUE.» Mon hébergement n'est pai kové : je clique sur le bouton « JE INAI PAS LOUE » Mon hébergement n'est pai kové : je clique sur le bouton « JE INAI PAS LOUE » J' cli des séjour non frontmis : je clique sur le bouton « JE TRANSMETS MA DECLARATION »	€ FACTURES	Aucune facture en attente de poiement		
	Meublé TRABICHET Meublé de Tourisme NC Du 01/04/2021 C JE LOUE X JE N'AI PAS LOUE 0.discursion enrevailée	CLASSEMENTS	Aucun hébergement en ottente de clossement		
		SIMULATION	Je fais une estimation du montant de ma taxe de séjour JE CALCULE		

A - Si vous avez loué votre hébergement : cliquez sur

🕻 JE LOUE

Vous arriverez alors sur cette nouvelle fenêtre :

LARATION DI	E SEJOUR - Meublé TRABICHE	- Meublé de Tou	risme NC
1 - Dates	2 - Personnes accueillies	3 - Plateformes	4 - Récapitulatif
	Période de déclaration : Du 01/04/20	021 au 30/09/2021	
	Je déclare un séjour		
	Séjour du :	au :	
	Montant du séjour (hors commission) :		
		ET	

1.Dates

Vous rentrerez alors les dates du séjour ainsi que le montant du loyer réclamé, Puis cliquez sur **« Etape Suivante ».**

				classem
1 - Dates	2 - Personnes accueillies	3 - Plateformes	4 - Récapitulatif	_
Séjour du 02/08/202	1 au 09/08/2021			
Nombre de persor	ines :	Nombre de nuitées :		
Adultes :	2	Adultes : 1	4	Cos informati
Mineurs :	2	Mineurs : 1	4	génèrent
Saisonniers :	$\square 7$	Saisonniers :		automatiqueme
Personnes exonérée	45 : 	Personnes exonérées :		JE OAL

2.Personnes accueillies

Vous rentrerez le nombre de personnes : adultes, mineurs... Puis cliquez sur « Etape Suivante ».

			S		
lé de Tourisr 🤇	DECLARATION DE SI	JOUR - Meublé TRABICHET	· Meublé de Tou	risme NC	×
IE					
	1 - Dates	2 - Personnes accueillies	3 - Plateformes	4 - Récapitulati.	
	Séjour du 02/08/2	021 au 09/08/2021			
		□ Si le séjour a été commercialisé par	une plateforme, merci de préc	ciser :	
					ation o de s
		Plateforme :	~		
			\checkmark		JE C/
	← ETAPE PRE	CEDENTE	ET/	APE SUIVANTE →	
			A		_

3. Plateformes

Si le séjour mentionné a été reservé via une plateforme de réservation, pensez à bien cocher la case, puis sélectionner la plateforme concernée.

Sinon, cliquez directement sur **« Etape Suivante ».**

				erg	gement e lassemen
1 - Dates	2 - Personnes accueillies	3 - Plateformes	4 - Récapitulatif		
Séjour du 02/08/2	021 au 09/08/2021				
Du 02/08/2021 a Montant du séjo Nombre de pers Détail du calcul 0.89 € > au plato Tarif par nuitée : Plateforme : AIRI Montant taxe de 14 nuitées payar	u 09/08/2021. 14 nuitées payantes. 14 ni ur : 500 € onnes : 4 dont 2 payantes. : 500 € / 7 nuits / 4 personnes * 5.00% = 0 nd 0.85 € : on prend 0.85 € : séjour que la plateforme a collecté : ntes * 0.85 € = 11.90 €	uitées gratuites 1.89 €.	T	ite • UL	ion du mor de séjour E CALCU
← ETAPE PRE	CEDENTE		✓ VALIDER		

4. Récapitulatif

Vérifiez bien l'ensemble des informations que vous aurez rentré au préalable, puis cliquez sur **« Valider ».** Sinon, cliquez sur **« Etape précédente »** et modifiez les informations nécessaires.

Vous revenez alors sur la page d'accueil, comme ci-dessous :

Nuilées Ouverlures Fo	Elvres Hébergements Mes infos	Contact Aide en ligne Déconnexion			
		TRAB			
	DECLARATIONS LES SEJOURS Mon hébergement est loué : je clique sur le bouton « JE LOUE Mon hébergement n' est pos loué : je clique sur le bouton « JE TRAN J'ai des séjours non transmis : je clique sur le bouton « JE TRAN	NAI PAS LOUE™ NAI PAS LOUE™ IMETS MA DECLARATION »	FACTURES		Aucune facture en attente de paiement
	1 déclaration n'a pas élé transmite au terrice taxe de réjour Meublé TRABICHET Meublé de De 01.04/2021 au 30/09/2021 1 déclaration enregistrée	S MA DECLARATION	CLASSEMENTS		Aucun hébergement en attente de classement
			SIMULATION	Je	e tais une estimation du montant de ma taxe de réjour I JE CALCULE
				Ioiis	

Afin de transmettre la déclaration au service Taxe de Séjour, cliquez sur 🌅

Vous pouvez également rentrer chaque semaine louée au fur et à mesure de la saison, et transmettre le tout en une seule fois en fin de période.

Puis cliquez sur « Transmettre »

			NTS			
NC * JE N'AI	TRANSMISSION DES I	NUITEES			X	Aucun I
	Période de déclaration :	<toutes></toutes>	~			
	Hébergement	Date de début	Date de fin	Nuitées	Montant	
	Meublé TRABICHET (02/08/2021	09/08/2021	14	0.00	
						e fais une e
						10
	1 lignes, 14 nuitées, 0.00	€	_			
				✓ TRANS	METTRE	
		2				
		Affiche	ette	Tarifs	·	

Votre déclaration à bien été transmise au service Taxe de séjour de l'Office de Tourisme, et nous vous en remercions.

<u>Règlement</u>

- a) Si je loue par une plateforme : Vous n'aurez donc rien à régler, car c'est la plateforme de réservation qui récolte la taxe de séjour lors de la réservation de l'hébergement, et ainsi nous la reverse directement en fin de période.
- b) Si vous louer votre hébergement en direct, vous retrouverez donc dans la rubrique « Facture » l'ensemble des règlements que vous devrez reverser à l'Office de Tourisme des Alpes du Léman.

Vous pouvez régler par chèque, en espèces ou par virement bancaire.

Pour les hébergements situés sur les communes de : Bellevaux, Lullin, Vailly, Reyvroz et Habère-Poche, vous pouvez également régler en ligne directement via le site.

A savoir...

Vous retrouverez sur la droite de la page d'accueil un **« Simulateur »**, afin de calculer la taxe de séjour au réél en fonction de chaque séjour (durée, nombre d'adulte, nombre d'enfant, loyer...).

Enfin, vous retrouverez dans la barre d'outils en haut de la page, une aide en ligne Aide en ligne complète et détaillée, n'hésitez pas à la consulter si besoin.

B- Si votre hébergement n'est pas loué sur l'ensemble de la période : cliquez sur le bouton * JE INAL PAS LOUE

Nous nous tenons à votre disposition, pour vous rencontrer, afin de vous expliquer le fonctionnement de ce nouvel outil. N'hésitez pas à nous contacter !

04 50 73 71 53 – info@alpesduleman.com